



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

**PROCÈS VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

du Lundi 6 Février 2017

à 16h00

(Convocation en date du Lundi 30 Janvier 2017)

Présidence de : M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde)

Membres du Bureau en exercice : 48

Membres présents : 35

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) – Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), M. Francis BERKMANS (Escautpont),
Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques
LOUVION (Hordain), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Yannick NISON (Hasnon),
M. Christian MONTAGNE (Denain), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire
BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) -
Vice-Président(e)s

*Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI est arrivée à 17h05 et a pris part aux discussions et aux
votes à partir de la délibération n°09/17B*

Mme Carole LELEU (Brillon), M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye), M. Bruno SALIGOT
(Escaudain), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Paul
RYCKELYNCK (Haveluy), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles),
M. Jean-Miche DENHEZ (Lieu Saint-Amand), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant),
M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Jacques DUBOIS
(Nivelle), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Charles
LEMOINE (Roelux), M. Alain BOERAËVE (Rosult), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Jean-Marie
LECERF (Thiant), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-
au-Bac), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain) - Membres du Bureau

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 6

M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Raismes)

M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (Roelux)

M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-
les-Mines)

Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle) a donné pouvoir à M. Jean-René BIHET (Lourches)

M. Jean-Marie HUART (Mastaing) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-
Ostrevant)

M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand) a donné pouvoir à M. Michel LEFEBVRE
(Millonfosse)

Membres absents excusés : 7

Vice-Président : M. Michel BLAISE (Bellaing)

Membres du Bureau : M. Gilbert DÉFOSSÉ (Abscon), M. Eric DELVAUX (Avesnes Le Sec),
M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Bertrand
HUART (Hélesmes), M. André LEPRÉTRÉ (Wavrechain-sous-Faulx)

01/17B - Centre Régional de la Photographie : Convention d'objectifs et octroi de subvention pour 2017

Dans le cadre de sa compétence en matière de culture et plus particulièrement dans le cadre du développement du Réseau de Lecture Publique et des Médiathèques déclarées d'intérêt communautaire, la CAPH souhaite mettre en place une convention d'objectifs pour 2017 avec le Centre Régional de la Photographie afin de pérenniser l'action de cette association et de contribuer à son développement.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour 2017 une aide financière au Centre Régional de la Photographie d'un montant de 28 500 € afin de favoriser la mise en œuvre du partenariat entre la CAPH et le CRP.
- d'approuver le projet de convention d'objectifs annuelle pour l'année 2017 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière et tous les engagements comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

02/17B - Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Afin de palier à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction du Développement Durable et de la Direction Sport, Culture et Médiations Numériques, le Bureau Communautaire décide :

- de recruter un agent contractuel à temps complet dans le cadre d'emplois des Adjointes Administratives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction du Développement Durable pour une durée d'un an pour exercer les missions suivantes :
 - Le développement de politiques environnementales dans une logique de coopération,
 - L'accompagnement des bureaux d'études dans les missions de Pacte Territorial, Plan Climat, audits énergie...,
 - La réalisation d'un guide des producteurs locaux alimentaires.
- de recruter un agent contractuel à temps complet dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière d'usage numérique. Ce poste est créé au sein de la Direction Sport, Culture et Médiations Numériques pour une durée d'un an et pour exercer les missions suivantes :
 - L'identification des besoins et des acteurs,
 - La formalisation du cadre d'action,
 - Le suivi administratif et opérationnel,
 - La communication.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget

Adoptée à l'unanimité

03/17B - PLU : Prescription des nouvelles modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Thiant

Suite à la demande de Monsieur le Maire de Thiant, le Président de la CAPH a engagé une procédure de modification simplifiée qui ne concerne que le plan de zonage et la partie réglementaire de la zone 1 Aub du PLU et notamment les articles régissant les aspects extérieurs et le stationnement afin :

- d'intégrer deux parcelles (AB320 et AB321) actuellement bâties et en zones UE et UC,
- d'uniformiser la gamme de couleurs autorisées pour la construction des bâtiments à usage d'activités sur l'ensemble de la zone,
- de corriger une erreur matérielle concernant la publicité sur la zone,
- de supprimer l'obligation de réaliser le stationnement poids lourd sur la parcelle privée puisque le cahier des charges de cession de terrain de la CCI peut réglementer cet aspect si besoin.

Le Bureau Communautaire doit également préciser les modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée, qui seront les suivantes :

- Registre mis à disposition du public en mairie du 20 février au 20 mars 2017, du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- Registre mis à disposition du public au siège de la CAPH du 20 février au 20 mars 2017, du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le Bureau Communautaire décide donc :

- d'annuler la délibération du Bureau Communautaire n°242/16B en date du 12 décembre 2016.
- de valider les nouvelles modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Thiant, reprises ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

04/17B - Liaison routière entre le parc d'activités du Moulin Blanc et le parc d'activités du Marillon : Acquisition de l'immeuble sis 30 rue Louis Pasteur à Saint-Amand-les-Eaux

Dans le cadre de la réalisation d'une voirie économique reliant les parcs d'activités du Moulin Blanc et du Marillon à Saint-Amand-les-Eaux, la CAPH souhaite acquérir l'immeuble situé au 30 rue Louis Pasteur à Saint-Amand-les-Eaux et cadastré section BL n°50.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter l'acquisition de l'immeuble situé au 30, rue Louis Pasteur à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section BL n°50 pour une contenance approximative de 352 m², au prix de 30 000 € HT et dont la commune de Saint-Amand-les-Eaux est actuellement propriétaire. Les frais, impôt et taxes (dont la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront supportés par la CAPH.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

05/17B - Projet de création de la SASU Monadile « La Pub » à Denain

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la SASU Monadile « La Pub » (entreprise d'énergie, de publicité et de signalétique) pour son projet de création, une subvention d'un montant de 18 150 € soit :
 - Une subvention à l'investissement immobilier d'un montant 4 500 €
Montant de l'assiette éligible retenu : 90 000 € HT
Taux d'aide de 5 %
 - Une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 13 650 €
Montant de l'assiette éligible retenu : 91 000 € HT
Taux d'aide de 15 %
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

06/17B - Projet de création de la SARL Marchand la Mie de Lieu Saint-Amand

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la SARL Marchand (boulangerie, pâtisserie) pour son projet de création, une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 15 000 €.
Montant de l'assiette éligible retenu : 100 000 € HT (Montant maximal de l'assiette éligible du dispositif TPE)
Taux d'aide de 15 %
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

07/17B - Projet de création de l'EURL S.I.T Poses et aménagements à Roeux

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'EURL S.I.T Poses et aménagements (menuiseries et aménagements intérieurs) pour au projet de création, une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 1 015 €, soit :
 - 390 € pour le matériel (électroportatif et outillage, matériel informatique...)
Montant de l'assiette éligible retenu : 2 600 € HT
Taux d'aide de 15 %
 - 625 € pour le véhicule utilitaire
Montant de l'assiette éligible retenu : 12 500 € HT
Taux d'aide de 5 %
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

08/17B - Projet de création de la SAS El Mouna à Denain

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la SAS El Mouna (restauration rapide, spécialités orientales) pour son projet de création, une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 1 069.50 €, soit :
 - 769.50 € pour le matériel neuf (mobilier, piano de cuisine ...)
Montant de l'assiette éligible retenu : 5 130 € HT
Taux d'aide de 15 %
 - 300 € pour le matériel d'occasion (ameublement cuisine, comptoir...)
Montant de l'assiette éligible retenu : 6 000 € HT
Taux d'aide de 5 %
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

09/17B - Projet de création de la SAS GMBA Loc à Saint-Amand-les-Eaux

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la SAS GMBA Loc (location de véhicules utilitaires/tourisme) pour son projet de création, une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 2 854 €, soit :
 - 2 737 € pour les véhicules utilitaires
Montant de l'assiette éligible retenu : 54 743 € HT
Taux d'aide de 5 %
 - 117 € pour le matériel complémentaire
Montant de l'assiette éligible retenu : 782 € HT
Taux d'aide de 15 %
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

10/17B - Projet de reprise de l'EURL Optique des 4 vues à Wallers

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'EURL « Optique des 4 vues » (magasin d'optique) pour son projet de reprise, une subvention au titre de l'investissement matériel d'un montant de 1 013 € soit :
 - 641 € pour le matériel d'occasion et celui faisant l'objet d'un crédit-bail
Montant de l'assiette éligible retenu : 12 820 €
Taux d'aide de 5 %
 - 372 € pour le matériel complémentaire (informatique, mobilier...)
Montant de l'assiette éligible retenu : 2 481 €
Taux d'aide de 15 %

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

11/17B - Projet de création de l'EIRL Didier Closse Friterie « Chez Mémé » à Haveluy

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'EIRL Didier Closse Friterie « Chez Mémé » pour son projet de création, une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 2 849.50 € soit :
 - 2 824.50 € pour le matériel neuf (friteuse, hotte, caisse enregistreuse...)
Montant de l'assiette éligible retenu : 18 830 € HT
Taux d'aide de 15 %
 - 25 € pour le matériel d'occasion (réfrigérateur, congélateur...)
Montant de l'assiette éligible retenu : 500 € HT
Taux d'aide de 5 %
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

12/17B - Projet de création de la SAS Institut Bora Bora à Lieu Saint-Amand

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la SAS Institut Bora Bora (institut de beauté et de bien-être) pour son projet de création, une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 6 192 €.
Montant de l'assiette éligible retenu : 41 283 € HT
Taux d'aide de 15 %
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

13/17B - Projet de développement de la SARL Gobert Menuiserie à Thiant

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la SARL Gobert Menuiserie (menuiseries extérieurs) pour son projet de développement, une subvention d'un montant total de 26 338 € soit :
 - Une subvention à l'investissement matériel d'un montant de 2 083 €
Montant de l'assiette éligible retenu : 13 887 € HT
Taux d'aide de 15 %
 - Une subvention au titre d'une aide à la location d'un montant de 24 255 €
Montant de l'assiette éligible retenu :
Montant des travaux réalisés : 161 700 € HT
Montant des loyers sur 3 ans : 144 000 €

Taux d'aide de 15 % sur le montant hors taxe des travaux (bonification du taux pour implantation sur un parc d'activité communautaire) soit 16.8 % du coût du loyer.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

14/17B - U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) : Subvention exceptionnelle

Dans le cadre de l'organisation des prochains championnats de France UNSS Football à 11 (catégorie excellence masculin), qui se dérouleront du 6 au 9 juin 2017, le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer à l'U.N.S.S., à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'organisation des championnats de France UNSS Football à 11 – catégorie excellence 2017.
- d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS – LANCEMENTS DE PROCÉDURES
--

- **Réalisation d'études opérationnelles de requalification portant sur le quartier Sabatier à Raismes et le quartier Schneider situés sur le territoire des communes d'Escaudain, Louches et Roeux : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen**

La présente information a pour objet la réalisation d'études opérationnelles de requalification urbaine, de redynamisation sociale, économique et de valorisation patrimoniale et environnementale de deux quartiers identifiés comme prioritaires dans le Contrat de Ville et le Plan Local de l'Habitat 2017-2022 de la CAPH :

- le quartier **Sabatier à Raismes**
- le quartier **Schneider à Escaudain, Louches et Roeux**

Ces deux études seront réalisées en parallèle et s'articuleront autour des quatre phases suivantes :

- un avant-projet de requalification de l'ensemble des espaces publics,
- un programme de rénovation et de construction de logements neufs,
- un programme d'actions en faveur du développement de la cohésion sociale,
- un programme de redéploiement d'activités économiques.

-
- **Aménagement de la liaison routière Hordain-Iwuy (liaison SEVELNORD au PA du Val de Calvigny) : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour une mission de maîtrise d'œuvre**

Après avoir aménagé le parc Hordain-Hainaut et concouru pour plusieurs grands projets internationaux d'envergure, la problématique de la connexion sud de ce parc à l'échangeur d'Iwuy est apparue plus qu'opportune. Il s'agit, d'amplifier la dynamique économique existante du Pôle économique de l'Ostrevant et d'améliorer la qualité de la desserte du secteur.

INFORMATION - RÉSULTATS

- **Résultat des marchés relatifs aux travaux de réaménagement et mise en conformité de la médiathèque Gustave Ansart à Trith Saint Léger**

La Commission Technique, composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie le 6 décembre 2016 et a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés de travaux suivants :

Désignation des lots	Sociétés attributaires	Prix de l'offre en € HT
1 : Gros œuvre démolitions	DUCARNE BATIMENT située à Bousies (59222)	56 483,45 €
2 : Charpente bois	BSM située à Comines (59560)	21 000,00 €
3 : Couvertures étanchéités	COEXIA située à Raismes (59590)	46 341,85 €
4 : Cloison doublages faux plafond	SA DUSSART située à Carvin (62211)	45 359,74 €
5 : Menuiseries extérieures PVC	DELEPIERRE située à Hem (59510)	7 152,00 €
6 : Menuiseries intérieures	DELEPIERRE située à Hem (59510)	71 113,05 €
7 : Electricité	SEGHI située à Raismes (59590)	84 013,81 €
8 : Plomberie sanitaires chauffage ventilation	AD THERMIC située à Rouvroy (62320)	182 915,00 € + variante remplacement des radiateurs : 23 683 € HT Soit : 206 598,00 € HT
9 : Peintures	SAMBRE AVESNOIS ENTRETIEN située à Bachant (59138)	63 509,94 €
10 : Sols souples	SAMBRE AVESNOIS ENTRETIEN située à Bachant (59138)	16 850,90 €
11 : Serrurerie	/	Sans suite
12 : Désamiantage	LORBAN située à La Longueville (59570)	9 150,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- « Les Voies navigables de France et les enjeux de la voie d'eau sur le territoire de La Porte du Hainaut » par Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France
-

Fait à Wallers, le 6 Février 2017

Le Président

Alain BOOQUET



